

MERS-LES-BAINS

La Ville compensera la nouvelle taxe

La protection contre la mer devient compétence intercommunale, avec instauration d'une taxe.

Les habitants de Mers-les-Bains, et plus généralement ceux de la communauté de communes des Villes sœurs (CCVS), devront bientôt payer une taxe supplémentaire, pour la défense contre la mer. Elle sera de 19 euros par an dans un premier temps. Emmanuel Maquet, conseiller municipal (député et ancien maire), l'a annoncé pendant la séance de jeudi soir, lors de l'examen du projet de modification des statuts de la CCVS. La gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations (Gemapi) « devient compétence intercommunale », à partir du 1^{er} janvier 2018. Cette mission de protection contre la mer sera en fait confiée au syndicat mixte Baie de Somme-Grand littoral picard, déjà chargé de l'aménagement de la côte picarde.

LA TAXE SERA ENSUITE DE 40 EUROS

Cette taxe supplémentaire sera ensuite portée à 40 euros, le maximum prévu par l'État. Une somme qui sera inscrite sur la feuille d'impôt foncier. « À charge pour nous de faire en sorte que cette hausse soit neutralisée dans le vote des taux communaux », a prévenu Emmanuel Maquet. Il faudra faire un effort. » Et de préconiser une baisse de la taxe sur le foncier bâti. Il a rappelé au passage que pour Mers, la Gemapi concernait aussi la Bresle. « Nous sommes doublement impactés. » ■

X. I.



L'esplanade après une tempête, début 2017. La défense contre la mer sera désormais gérée par la communauté de communes. (Photo d'archives)

« UN EFFET DE SOLIDARITÉ »

Le conseil municipal a évoqué d'autres compétences transférées à la communauté de communes. Parmi celles-ci, figure celle concernant les pompiers. La commune de Mers versait environ 78 000 euros par an au Service départemental d'incendie et de secours (Sdis). Désormais, c'est la communauté de communes qui paiera l'ensemble des sommes dues par Mers et les autres au Sdis. « L'intérêt est d'avoir un effet de solidarité et une stabilité de cette dépense. Toute augmentation sera supportée par l'ensemble des communes », a exposé Emmanuel Maquet. La CCVS a par ailleurs repris en main les accueils de loisirs et toutes les structures pour les jeunes, au sein d'un même service. Un centre intercommunal d'action sociale va être également créé, sans remettre en cause le CCAS de la commune.